

**Territoires, efficacité et simplicité****S100 - Favoriser le développement et l'accès à la culture**

Rapporteur :

Madame Isabelle LEROY

Résumé :

La culture joue à la fois un rôle essentiel dans la construction et l'épanouissement de chacun, mais constitue également le ferment d'un lien social qui a pu être fragilisé par les récentes années de crise sanitaire et de confinement. Elle témoigne également de la vitalité créative d'un territoire. Innovante et audacieuse, la culture se renouvelle, notamment en lien avec les nouveaux enjeux liés à la transition écologique. La question du développement durable est au cœur des préoccupations de nos concitoyens et des acteurs culturels. Elle interroge désormais les modalités de la création et de la diffusion artistiques.

Dans un contexte de forte mutation de l'activité artistique comme des pratiques culturelles, la Région des Pays de la Loire s'engage fortement au travers d'une nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale. Elle porte ainsi l'ambition de rapprocher les arts de la population ligérienne, sur l'ensemble de son territoire, en s'appuyant notamment sur des acteurs culturels structurants et leurs capacités avérées de coopération.

Cette nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale adoptée à l'occasion de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 dans le cadre d'un rapport spécifique s'articule autour de trois axes majeurs :

1. La culture pour rassembler,
2. La culture pour découvrir,
3. La culture pour rayonner.

Je vous propose d'inscrire au Budget primitif 2023, une dotation de 4 315 000 euros en autorisations de programme, de 16 955 000 euros en autorisations d'engagement, de 2 565 000 euros de crédits de paiement en investissement et de 15 264 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°S100 : "Favoriser le développement et l'accès à la culture".

Territoires concernés :

Région des Pays de la Loire,

## 1. La culture pour rassembler

La vocation d'une création artistique est de rencontrer son public. La diffusion des œuvres et leur accueil constituent donc un enjeu fondamental. La Région des Pays de la Loire souhaite s'appuyer sur des rendez-vous fédérateurs et favoriser par ailleurs l'élargissement et le renouvellement des publics, en particulier concernant les jeunes et les publics empêchés.

## 1.1 Les Pays de la Loire, une terre de grandes manifestations culturelles

La Région Pays de la Loire abrite de nombreuses manifestations culturelles dont certaines ont su acquérir une forte notoriété nationale, voire internationale : le Festival d'Anjou, le Printemps du livre de Montaigu, le Festival de Sablé, le Chainon Manquant, le Festival des Premiers Plans, la Folle Journée de Nantes, le Hellfest... Ces grands événements offrent aux ligériens et à un public plus large l'occasion de vivre des rencontres privilégiées avec les artistes ou les œuvres et de partager de grandes émotions. Organisés sur l'ensemble du territoire, tout au long de l'année, ils donnent le tempo d'une vie culturelle très dynamique.

Musique, danse, théâtre, cinéma, littérature, arts visuels... : toutes les disciplines et les esthétiques sont représentées dans ce large éventail des festivals accompagnés par la Région des Pays de la Loire. Dans un contexte de baisse de fréquentation, ces événements jouent d'ailleurs un rôle essentiel dans la mobilisation d'un large public, à conquérir ou à faire revenir. L'environnement festif et le cadre parfois insolite de ces festivals favorisent l'adhésion d'un public plus jeune.

Les aides aux festivals seront encadrées par un règlement d'intervention repensé et prenant notamment en compte les enjeux de développement durable et de transition écologique.

Par ailleurs, la Région souhaite poursuivre le portage d'opérations régionales emblématiques comme La Folle Journée en région qui fêtera en 2023 ses 20 ans autour d'une programmation anniversaire inédite. La Région prévoit également d'étudier en 2023 la création de nouveaux grands rendez-vous innovants et mettant à l'honneur des disciplines artistiques moins valorisées jusqu'alors et porteuses pour de nouveaux publics.

*En conséquence, je vous demande d'approuver les modifications du règlement d'intervention « Festivals de spectacle vivant d'intérêt régional » présenté en annexe 1.1.*

Je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire **3 562 000 €** en autorisations d'engagement pour les aides aux manifestations culturelles et aux opérations régionales.

## 1.2 L'élargissement des publics et la culture pour tous

En complément du travail essentiel mené par les manifestations culturelles auprès d'un large public, la Région cible les jeunes ainsi que les publics empêchés et éloignés.

Ainsi, la Région décide d'amplifier le Prix littéraire des lycéens Pays de la Loire à la fois au travers du nombre d'établissements impliqués mais également en adossant un volet « bandes dessinées » à la sélection d'ouvrages. Ce sont donc 6 romans et 4 bandes dessinées qui seront proposés au sein de 18 établissements (contre 16 l'an dernier), à la lecture de plus de 800 élèves, enrichies de rencontres avec les auteurs. L'ambition est également de développer les partenariats avec les principaux festivals littéraires des Pays de la Loire.

De son côté, le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma, outil majeur d'éducation à l'image, a également vocation à se développer en lien avec l'ambition régionale d'être une véritable « Terre de cinéma ». Cette année, la progression est particulièrement à souligner avec 116 établissements et plus de 18 000 jeunes ligériens qui vont vivre une rencontre avec la magie du 7ème art dans une quarantaine de cinémas des Pays de la Loire. L'engouement pour ce dispositif est d'autant plus remarquable que la fréquentation des salles obscures est un enjeu crucial pour notre territoire.

Parallèlement, le handicap, engagement important de cette mandature, est naturellement présent dans les priorités de la politique culturelle. Ainsi, deux mesures significatives sont proposées. D'une part, pour renforcer le soutien aux acteurs de la culture qui veulent s'engager pour l'inclusion, la Région va créer un nouveau dispositif dédié « ECRIN - Espace Culturel Régional Inclusif » en faveur d'une démarche globale et durable des lieux culturels du territoire ligérien, en vue d'une meilleure accessibilité de l'offre culturelle. Des rencontres seront organisées pour valoriser et fédérer ces lieux, et d'autres acteurs, qui se mobilisent toute l'année, pour rendre l'offre culturelle plus accessible.

D'autre part, pour continuer à tendre des passerelles entre les artistes et les établissements spécialisés, la Région élargira les tournées « Culture pour Tous », en matière de disciplines artistiques proposées et de publics concernés. Habituellement proposées dans des Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.), les séances seront également destinées à des établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Enfin, afin de rejoindre les habitants là où ils vivent, la Région poursuit son soutien aux radios associatives, médias de proximité par excellence, et veut surtout accompagner les opérations « hors les murs ». Il est indispensable de susciter partout où cela est possible la rencontre entre les arts et le public.

Des formes restent à inventer et la Région veut pouvoir accompagner les projets qui décroissent les pratiques artistiques. Elle souhaite engager une réflexion vers des modalités qui rapprochent les artistes des habitants, comme l'auto-diffusion d'équipes artistiques. La culture ne doit plus se limiter aux lieux institutionnels mais s'inviter au cœur du quotidien des ligériens. Enfin, l'émergence de ces circuits ajoute à la durabilité des œuvres d'art. Elles touchent un plus large public qui, de son côté, réduit ses déplacements pour y accéder. Ces enjeux seront au cœur du travail en 2023 avec les acteurs culturels du territoire.

Je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire **200 000 €** en autorisations d'engagement pour les aides à l'éducation artistique et culturelle.

*Je vous propose également d'abroger le règlement d'intervention de l'aide à la médiation et à l'accessibilité des publics. Une enveloppe de 380 000 € dont **280 000 €** d'autorisations d'engagement et de **100 000 €** d'autorisations de programme sera consacrée à la mise en œuvre de ces actions en faveur des personnes handicapées.*

Enfin, je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire **200 000 €** en autorisations d'engagement pour les aides aux radios associatives.

## 2. La culture pour découvrir

Les Pays de la Loire témoignent d'un tissu d'acteurs culturels dense, riche et représentatif d'une grande diversité de disciplines. Ils constituent pour la Région des relais efficaces en vue de favoriser l'identification des Ligériens à leur territoire. Le Conseil régional souhaite garantir, sur tout le territoire, un maillage équilibré abritant des artistes et des lieux de diffusion.

## 2.1 Soutenir la diversité des réseaux culturels et acteurs qui animent le territoire

La vitalité artistique des Pays de la Loire s'explique par la coexistence d'acteurs culturels de tous types, qu'ils rayonnent au niveau régional ou en proximité.

L'Orchestre National des Pays de la Loire constitue bien évidemment, par l'excellence de son interprétation et le volume des concerts sur tout le territoire, un acteur incontournable de la vie culturelle en Pays de la Loire. Sous la baguette de son nouveau chef d'orchestre, les deux phalanges nantaises et angevines poursuivront leur itinérance musicale sur les cinq départements, démultipliant les formats (concerts « famille », ciné-concerts, pauses-concerts, ...). Angers-Nantes Opéra et Les Arts Florissants, autres fleurons de la région des Pays de la Loire, porteront également très haut une fois de plus les couleurs de la musique classique. En parallèle à l'aide apportée à ces acteurs incontournables, la Région poursuivra son soutien à de nombreuses équipes professionnelles du spectacle vivant qu'il s'agisse de musique, théâtre, danse, arts de la rue ou du cirque... La Région apporte également des aides aux artistes du domaine des arts visuels plasticiens à travers l'aide au projet de création en arts visuels et l'aide à la première monographie afin d'accompagner la présence en région d'un secteur fragile.

La diffusion du travail des artistes est rendue possible grâce à un archipel de lieux de diffusion culturelle, allant des scènes nationales aux centres d'art contemporain, en passant par les structures littéraires. Des aides ciblées comme le dispositif Voisinages ou Avis de tournée renforcent par ailleurs la capacité de diffusion sur le territoire ligérien. Plus largement, nombre d'acteurs culturels (tels que Lectures en tête à Laval, le Nouveau Pavillon à Bouguenais, les Moulins de Paillard en Sarthe, Scènes de Pays des Mauges, le Cargo à Segré ou le Quai'M à La Roche sur Yon) , œuvrant dans toutes les disciplines (livre, arts visuels, arts de la scène...) , sont ainsi accompagnés par la Région dans leur mission d'irrigation du territoire.

Parallèlement, les Pays de la Loire peuvent s'enorgueillir d'un Fonds régional d'art contemporain (FRAC) présentant la singularité de disposer de deux sites, à Carquefou et à Nantes, à l'action culturelle complémentaire. Surtout, la collection, d'une richesse remarquable, a vocation à se faire connaître par le plus grand nombre. A ce titre, le FRAC diffuse une collection de près 2000 œuvres diffusée auprès d'un réseau de partenaires en région (écoles, municipalités, musées et lieux culturels). Sous l'impulsion de la nouvelle directrice du F.R.A.C., ces partenariats avec des structures culturelles en Pays de la Loire seront encouragés, tel le MuMo, (le Musée Mobile, un camion transformé en galerie nomade), exemple très efficace que la Région souhaite conforter. Chaque année, au fil d'une trentaine d'étapes en Pays de la Loire, ce dispositif permet à une exposition du FRAC d'aller à la rencontre des publics scolaires, extrascolaires et des habitants en proposant formations, ateliers, visites et rencontres.

La Région co-finance également avec l'Etat un Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB). Ainsi, des documents anciens, rares et précieux rejoignent des fonds dont la vocation est ensuite d'être proposé au public, au travers d'exposition dédiée notamment.

Je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire **4 548 000 €** en autorisations d'engagement et **75 000 €** en autorisation de programme pour les aides aux équipes artistiques.

*Par ailleurs, je vous demande d'adopter les règlements d'intervention relatifs à « l'aide au projet de création en arts visuels et à la première monographie » et au « soutien aux structures d'arts visuels et à l'organisation de la filière arts visuels » qui remplacent d'une part les dispositifs d' « aide au projet de création en arts visuels » et d' « aide à la première monographie » et d'autres part les dispositifs d' « aide aux associations en arts visuels » et « soutien à la filière en arts visuels », que je vous demande ainsi d'abroger. Ces nouveaux règlements d'interventions sont présentés en annexe 2.1-1 et 2.1-2.*

*Pour le règlement d'intervention relatif à l'aide au projet de création en arts visuels et à la première monographie présenté en annexe 2.1-1, je vous demande d'autoriser la dérogation au Règlement Budgétaire et Financier en ce qui concerne les modalités de versement des aides. Je demande par ailleurs d'inscrire 110 000 € en autorisations d'engagement pour l'aide à la création des arts visuels.*

*Je vous propose enfin d'approuver les modifications de la charte Voisinages présentée en 2.1-3, d'inscrire **4 260 000 €** autorisations d'engagement et **340 000 €** en autorisations de programme pour les lieux de diffusion culturels, ainsi que **30 000 €** d'autorisations de programme pour le Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques.*

## 2.2 Soutenir le maillage culturel régional de création et de diffusion dans les territoires

Le dynamisme culturel en Pays de la Loire ne saurait se résumer aux acteurs et aux lieux les plus identifiés. En parallèle existe déjà un vivier de lieux de résidences de création propres à favoriser l'irrigation culturelle jusqu'aux marges du territoire régional.

L'ambition de la Région consiste donc à densifier ce tissu afin de multiplier les cadres propices à la création artistique, à la découverte d'un autre environnement, au développement de nouvelles collaborations. De plus, installer les artistes au cœur du paysage doit confirmer l'attractivité des Pays de la Loire comme une véritable « Région Médicis », tout en privilégiant le circuit court de la production à la diffusion.

La Région va ainsi constituer un nouveau réseau de lieux emblématiques de création et de diffusion culturelle. Elle souhaite promouvoir ces écrans cachés ou méconnus (La Maison Gracq, les Moulins de Paillard, la Bulle de Mazé-Milon, la Chapelle Saint-Sauveur...). Ce réseau aura également vocation à se réunir annuellement afin d'échanger sur les bonnes pratiques. Il s'agira par ailleurs de faciliter la rencontre entre des projets d'artistes et des territoires candidats pour en accueillir, la Région pouvant ainsi accompagner plusieurs lieux au fil des différentes étapes d'une même production artistique.

Plus largement, la Région sera attentive, au travers de son nouveau dispositif « Territoires de culture », à l'accompagnement de projets culturels faisant montre d'une capacité à mobiliser la jeunesse, à favoriser l'emploi culturel et à œuvrer à la transition écologique. Ce dispositif comprendra deux volets - une aide en fonctionnement et une aide en investissement - afin de pouvoir prendre en compte une diversité de propositions.

Une enveloppe est prévue, à titre indicatif, de **250 000 €** en autorisations d'engagement et **50 000 €** en autorisations de programme pour l'aide au dispositif « Région Médicis » ;

*Par ailleurs, je vous propose d'abroger les règlements d'intervention d'aide à la création - spectacle vivant, à la Résidence Artistique Territoriale, du Fonds de développement culturel territorial, d'aide aux équipements culturels, du Fonds d'acquisition de matériel et d'aide à la création de lieux de travail. Ces règlements sont abrogés pour être remplacés par de nouveaux dispositifs plus adaptés.*

*Enfin, je vous propose d'adopter les règlements d'intervention « Territoires de culture » présentés en annexe 2.2 pour le volet investissement et 2.2-1 pour le volet fonctionnement et d'inscrire **280 000 €** en autorisations d'engagement et **250 000 €** en autorisations de programme pour l'aide au dispositif « Territoires de culture ». Pour le règlement d'intervention relatif au volet investissement « Pays de la Loire, Territoires de culture » présenté en annexe 2.2, je vous demande d'autoriser la dérogation au Règlement Budgétaire et Financier en ce qui concerne les modalités de versement des aides.*

### 3. La culture pour rayonner

L'écosystème culturel en Pays de la Loire témoigne d'une capacité à réunir les talents et à fédérer les énergies. Plus largement, les structures culturelles interagissent avec les champs de l'économie, du tourisme, de l'éducation.

#### 3.1 Faire face aux défis culturels et aux transitions de modèles

En écho à sa position de chef de file du développement économique, le Conseil régional accompagne les filières dans leur structuration (musiques actuelles, arts visuels, livre, audiovisuel...). Ainsi, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a retenu, parmi ses priorités, le renforcement des filières stratégiques. Associant la SAMOA, les acteurs culturels et les services de la Région, une communauté autour des Industries culturelles et créatives s'est constituée.

Parallèlement, l'emploi culturel reste également au cœur des priorités régionales comme en témoignent la poursuite de dispositifs d'accompagnement comme Trajets, le soutien à de grands opérateurs dédiés (G.I.P. Cafés culture, Trempo...) et l'aide à la formation (Le Pont Supérieur).

Surtout, consciente que nombre de métiers sont actuellement en tension, que la pluriactivité se développe, que les carrières sont désormais plurielles, la Région veut mobiliser ses propres outils comme l'Orientibus, ou le Contrat Sectoriel "Tourisme, Sport, Culture, Industries créatives, Médias, Communication, Télécommunications, Loisirs, Divertissement" pour rapprocher les jeunes talents des formations aux métiers de la culture, et les jeunes diplômés des acteurs qui recrutent. La Région amplifiera également son action au sein du récent Comité régional des professions du spectacle COREPS, dont elle assure la co-présidence.

Les Pays de la Loire se caractérisent par ailleurs par leur capacité à fédérer un véritable collectif. La coopération culturelle n'est pas un vain mot sur notre territoire puisque les pôles régionaux en faveur des musiques actuelles, des arts visuels, du livre et du cinéma jouent déjà un rôle essentiel dans l'observation de leurs secteurs respectifs, la mise en réseau des acteurs et l'émergence d'outils innovants. A ce titre, la Région suscitera l'organisation de rencontres professionnelles, par exemple entre acteurs du spectacle vivant. D'ailleurs, en corrélation avec la nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale se concrétise également la naissance du nouveau pôle pour le spectacle vivant. Il apportera ainsi dès 2023 sa contribution à la dynamique collective et partagée de l'écosystème culturel en Pays de la Loire. Enfin, l'accent sera mis en matière d'équipement pour les structures culturelles engagées dans un projet de conversion écologique.

Une enveloppe de **1 451 000 €** d'autorisations d'engagements sera consacrée au soutien à l'emploi culturel et à l'accompagnement des différentes filières, ainsi que **120 000 €** d'autorisation de programmes pour la filière du livre et **150 000 €** d'autorisation de programmes pour promouvoir la transition écologique.

### 3.2 Une région attractive

Secteur du rayonnement par excellence, le cinéma et l'audiovisuel constituent un axe prioritaire au sein de la nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale. Afin d'affirmer les Pays de la Loire comme une véritable « Terre de cinéma », la Région souhaite en effet amplifier son partenariat auprès de cette filière, en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée dans le cadre de la nouvelle convention triennale 2023/2025.

Elle peut s'appuyer sur une cinéphilie forte des habitants des Pays de la Loire (2ème région de France), alimentée par de nombreuses manifestations à l'image de Premiers Plans à Angers, du Festival des Trois Continents ou du Festival international du film de La Roche-sur-Yon.

Par ailleurs, l'attractivité des Pays de la Loire et son dynamisme sont confirmés par le développement des structures de production, principalement dans les domaines du documentaire et de la fiction. Ces structures se distinguent également par leur capacité à aborder des domaines pointus comme l'animation stop motion ou le motion design.

Cette dynamique passe également par l'accompagnement de jeunes talents dans le cadre des dispositifs Produire au Sud proposés par le Festival des Trois Continents, des Ateliers d'Angers, associés au festival Premiers Plans ou encore des résidences organisées à Fontevraud par l'association NEF Animation.

De plus, des projets stratégiques de studios de tournage émergent sur le territoire ligérien, à Nantes, en Vendée et au Mans.

Enfin, en 2022, un nouveau règlement d'intervention des aides à la création audiovisuelle a été adopté, insistant notamment sur les formats innovants et l'importance de mettre en œuvre des pratiques écologiques sur les tournages. L'adoption de ce nouvel outil de travail, alliée à une augmentation très sensible du fonds a déjà renforcé la reconnaissance des Pays de la Loire comme un territoire propice aux tournages, d'autant qu'un nouveau comité est désormais dédié à l'accompagnement de projets présentant un intérêt patrimonial, économique ou territorial particulier. Ce modèle est d'autant plus vertueux qu'il participe de la montée en compétences des acteurs ligériens du cinéma et de l'audiovisuel, valorise nos paysages et donne lieu à des retombées économiques très significatives. L'année 2023 s'annonce d'ailleurs riche en tournages importants et en sorties notables, ce qui justifie une poursuite de l'augmentation du fonds.

Je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire **1 026 000 €** en autorisations d'engagement et **3 200 000 €** en autorisations de programmes pour les aides aux acteurs du cinéma.

La Région dispose également d'outils de communications et de rayonnement adaptés, comme la production éditoriale digitale, qui assure la promotion des projets culturels ligériens. La revue régionale 303 participe évidemment de cette visibilité. Créée depuis 1984, elle met en valeur le patrimoine, mais également les beaux-arts et la création contemporaine. Dépositaire d'un fonds de publications issues du service du patrimoine et de l'inventaire, elle en assure la promotion et la commercialisation au travers des Editions du patrimoine.

Par ailleurs, la Région propose de réviser sa politique en faveur de la promotion des équipes artistiques et des structures culturelles ligériennes. En effet, la mise à disposition par la Région d'un lieu de diffusion à Avignon à destination des équipes ligériennes participant au festival n'offre pas de résultats à la hauteur de l'investissement. Il est donc proposé de privilégier l'accompagnement des compagnies à la diffusion. Ce soutien s'inscrira désormais dans un nouveau dispositif d'aide à la participation aux grands événements professionnels qui s'adresse

à toutes les disciplines (théâtre, musique, danse, livre, cinéma...) et remplace le dispositif d'aide à la mobilité.

En ce qui concerne plus particulièrement le spectacle vivant, les équipes artistiques seront invitées à utiliser également d'autres leviers comme les événements stratégiques en Pays de la Loire (ex. Le Chainon Manquant) ou dans les régions limitrophes dans le cadre de la coopération interrégionale avec la Bretagne et la Normandie. Cela se traduit par une aide à la production mutualisée et par le dispositif Avis de tournées. Cette dernière, conçue pour financer les frais d'approche (voyages des artistes et décors, hébergements, s'avère très pertinente dans le contexte actuel, tout en restant dans une aire géographique maîtrisée.

Donner une envergure plus importante aux équipes artistiques et à leurs projets, amplifier leur diffusion et leur visibilité constituent des objectifs essentiels de la coopération interrégionale. Cette coopération fera par ailleurs l'objet d'une nouvelle charte qui sera l'occasion d'imaginer de nouveaux outils, en remplacement par exemple d'Avis de Grand Frais, voire de réfléchir à de nouveaux domaines d'intervention que le seul spectacle vivant. Un calendrier de rencontre entre les représentants des trois collectivités s'organise en ce sens.

*Je vous propose donc d'abroger le règlement d'intervention de l'aide à la mobilité et le règlement d'intervention relatif à l'opération « Les Pays de la Loire en Avignon » et d'adopter celui pour l'aide à la participation aux grands rendez-vous professionnels présenté en annexe 3.1. Par ailleurs, compte tenu du manque d'appropriation par les acteurs du territoire, je vous propose d'abroger le Règlement d'intervention d'aides aux projets européens*

*Je vous propose d'approuver les modifications du règlement d'intervention « Développeurs d'artistes musiques actuelles » présenté en annexe 3.2 et d'autoriser la dérogation au Règlement Budgétaire et Financier en ce qui concerne les modalités de versement des aides.*

Une enveloppe de **788 000 €** en autorisations d'engagement sera consacrée pour cette politique de rayonnement.

Ce dossier sera présenté en Commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes du 12 décembre 2022.

**En conclusion, je vous propose :**

**D'APPROUVER**

**l'inscription au Budget primitif 2023 de 4 315 000 euros en autorisations de programme, de 16 955 000 euros en autorisations d'engagement, de 2 565 000 euros de crédits de paiement en investissement et de 15 264 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°S100 : "Favoriser le développement et l'accès à la culture",**

**D'APPROUVER**

**les modifications du règlement d'intervention « Festivals de spectacle vivant d'intérêt régional » tel que présenté en annexe 1.1,**

**D'ABROGER**

**le règlement d'intervention d'aide régionale à la médiation et à l'accessibilité des publics adopté lors du budget primitif du 16 et 17 décembre 2021,**

**D'ADOPTER**

**le nouveau règlement d'intervention pour l'aide au projet de création en arts visuels et à la première monographie tel que présenté en annexe 2.1-1**



**D'ADOPTER**

le nouveau règlement d'intervention relatif au soutien aux structures d'arts visuels et à l'organisation de la filière arts visuels tel que présenté en annexe 2.1-2

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention « Aide au projet de création en arts visuels » adopté lors de la délibération de la commission permanente du 21 mai 2021

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention de l'aide à l'édition d'une première monographie d'artiste adoptée lors du Conseil régional du 19 et 20 décembre 2018,

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention du soutien aux associations d'arts visuels adopté lors du Conseil régional du 19 et 20 décembre 2018,

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention du soutien à l'organisation de la filière arts visuels adopté lors du Conseil régional du 19 et 20 décembre 2018,

**D'AUTORISER**

la dérogation au Règlement Budgétaire et Financier en ce qui concerne les modalités de versement des aides pour le règlement d'intervention relatif à l'aide au projet de création en arts visuels et à la première monographie présenté en annexe 2.1-1,

**D'APPROUVER**

les modifications de la charte Voisinages présenté en 2.1-3,

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention de l'aide à la création - spectacle vivant adopté au conseil régional du 16 et 17 décembre 2021.

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention de l'aide aux Résidences artistiques de territoire adopté lors du Conseil régional du 18 et 19 décembre 2019,

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention du Fonds de développement culturel territorial modifié lors du budget primitif du 16 et 17 décembre 2021,

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention d'aide aux équipements culturels précédemment adopté,

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention du Fonds d'acquisition de matériel et d'aide à la création de lieux de travail précédemment adopté,

**D'ADOPTER**

le nouveau règlement d'intervention « Territoires de culture » volet investissement tel que présenté en annexe 2.2,

**D'ADOPTER**

le nouveau règlement d'intervention « Territoires de culture » volet fonctionnement tel que présenté en annexe 2.2-1,

**D'AUTORISER**

la dérogation au Règlement Budgétaire et Financier en ce qui concerne les modalités de versement des aides pour le règlement d'intervention relatif au volet investissement « Pays de la Loire, Territoires de culture » présenté en annexe 2.2,

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention d'aide à la mobilité modifié lors de la commission permanente du 12 juillet 2019,

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention relatif à l'opération "Pays de la Loire en Avignon" adopté lors de la commission permanente du 23 septembre 2021.

**D'ADOPTER**

le nouveau règlement d'intervention de l'aide à la participation des acteurs ligériens aux grands rendez-vous professionnels tel que présenté en annexe 3.1

**D'ABROGER**

le règlement d'intervention de soutien aux projets européens adopté lors de la commission permanente du 14 avril 2014,

**D'APPROUVER**

les modifications du règlement d'intervention Développeurs d'artistes musiques actuelles tel que présenté en annexe 3.2

**D'AUTORISER**

la dérogation au Règlement Budgétaire et Financier en ce qui concerne les modalités de versement des aides pour le règlement d'intervention « Développeurs d'artistes musiques actuelles » présenté en annexe 3.2,

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS